



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr
Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 12 janvier 2022 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt-deux, le douze janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – Mme GRAS – M. BAS – M. TRICOTEAUX – M. BOLLENGIER - M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET – M. VAN ISACKER – Mme PATTE – M. LOBBE.

Étaient Absents : M. LEFEVRE - Mme OUDELET – Mme VIOT – Mme HOUDARD –
Mme LABOURO-RAUH – Mme GREHAN

Étaient représentés : M. LEFEVRE donne pouvoir à M. JULIEN
Mme OUDELET donne pouvoir à M. BOLLENGIER
Mme HOUDARD donne pouvoir à Mme DUBOIS
Mme LABOURO-RAUH donne pouvoir à M. ABRAHAM

Excusées : Mme VIOT – Mme GREHAN

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur BAS Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 07 décembre 2021

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Année 2022

Le Conseil Municipal décide de la présentation d'un dossier de demande de subvention énoncé ci-dessous au titre du Fonds de Concours pour l'année 2022 :

- Travaux d'éclairage public liés à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue CHURCHILL

4. Prise en charge d'une indemnité de sinistre du 19 mars 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la détérioration par un véhicule d'un mât d'éclairage public situé au n° 6 A rue André BRULE, une demande d'indemnisation a été effectuée auprès de l'assurance de la commune (la SMACL).

La SMACL propose une indemnisation de 674,68 €, après étude du dossier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition d'indemnisation

5. Installations classées pour la protection de l'Environnement – Société BIS PONT BIOGAZ – Commune d'HOMBLEUX

Monsieur le Maire informe l'assistance que par courrier en date du 08 novembre 2021, la Préfecture de la Somme signale que la Société BIS PONT BIOGAZ a déposé un dossier soumis à consultation publique pour son projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'HOMBLEUX et de procéder à l'épandage des digestats produits.

Après lecture du dossier, la commune de FLAVY-LE-MARTEL sera impactée par l'épandage des boues sur 10 hectares et 29 ares.

Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions de donner un avis favorable sur ce projet.

6. Urbanisme – Modification des conditions d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois à compter du 1^{er} janvier 2022 – Approbation de la convention amendée

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'amendement à la convention d'urbanisme en cours passée avec la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois portant sur les modalités de prise en charge de l'instruction des documents d'urbanisme suite au traitement dématérialisé de ceux-ci à compter du 01/01/2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Informations Diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion organisée le 06 janvier 2022 s'est déroulée à la Mairie en présence de Monsieur le Député, Monsieur le directeur des écoles primaires de FLAVY-LE-MARTEL, les parents d'élèves, les professeurs et les membres de la vie scolaire afin d'échanger sur la fermeture de classe programmée pour l'année scolaire 2022 / 2023.
Par la suite, un entretien entre Monsieur le Député et le Directeur Académique de l'Aisne a abouti au maintien des 8 classes dans nos écoles.
- Un courrier a été adressé aux services d'ENEDIS afin de les informer du mécontentement de certains riverains de la rue du Petit Détroit suite aux coupures de courant répétitives intervenues depuis décembre 2017. Une copie a été transmise pour information à Monsieur le Député afin qu'il apporte un appui supplémentaire à notre réclamation.
- Monsieur le Maire signale qu'il a sollicité Monsieur VALENZISI, pour effectuer un sondage auprès des riverains de la rue du Détroit Bleu concernant un hypothétique raccordement au réseau GRDF.
- Monsieur DECLERCK Michel sera nommé en tant que conseiller municipal délégué pour une durée de 3 mois avec pour mission l'élaboration du bulletin municipal à compter du 01 février 2022.

Questions d'initiatives

- **M. DECLERCK Michel** : - remercie Monsieur le Maire pour sa nomination de conseiller délégué.
- **M. VAN ISACKER Eric** : - félicite toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation du rideau électrique implanté sur le rond-point de la rue André BRULE.
- **Mme PATTE Marie-Claude** : - renouvelle son interrogation sur l'état d'insalubrité du fossé de la voie communale du détroit bleu, question posée lors du dernier conseil municipal.

➡ Nous sommes en attente du document qui doit être élaboré prochainement par les services de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

- **M. ABRAHAM Hervé** : - réitère la demande de passage d'un ramassage des déchets végétaux en porte à porte par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

→ La question sera posée à Madame MACAREZ qui doit s'entretenir prochainement avec Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 20 janvier 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre BAS

Patrick JULIEN